

**DELIBERATION N° 2024.04.02**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE  
SEANCE PUBLIQUE DU 18 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 avril, s'est réuni à la salle Paul Buisine en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic PROISY, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice	: 19
Présents	: 11
Votants	: 17

**Étaient présents :**

Ludovic PROISY, Maire ;

Judith TERNIER, Fabrice VAN BELLE, Christelle DELEPLACE, Guillaume LIETARD, Adjoints ;

Isabelle CANDELIER, Yves MARTIN, Conseillers délégués ;

Charline DECARNIN, Marie-Claire NAESSENS, Olivier MORVAN, Conseillers Municipaux.

Sylvaine DELVOYE (départ à 19h20), Conseillère Municipale.

**Étaient absents ayant donné procuration :**

Denise DUCROUX ayant donné procuration à Marie-Claire NAESSENS

Brigitte MAINGUET ayant donné pouvoir à Christelle DELEPLACE

Jorge DOS SANTOS ayant donné procuration à Judith TERNIER

Fabienne MEPLON ayant donné procuration à Isabelle CANDELIER

Maurice VANDEWALLE ayant donné pouvoir à Charline DECARNIN

Eric TIRLEMONT ayant donné pouvoir à Sylvaine DELVOYE

**Était absente excusée :**

Aurélie MALAQUIN

**Était absent :**

Théo VANENGELANDT

**Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.**

Charline DECARNIN a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 2024.04.02  
CONVENTION INTERVAL**

**M. LE MAIRE INFORME** que L'association Interval (Atelier Chantier d'Insertion) a fait parvenir à la collectivité sa proposition de nouvelle convention pour le service « propreté urbaine » de la commune de Vendeville.

L'association s'engage à réaliser une activité d'insertion par l'activité économique dont un certain nombre de prestations de nettoyage de la voirie (trottoirs, fils d'eau, place et parking aux abords de l'église, abords des trottoirs et espaces verts de proximité, enlèvements de dépôts clandestins...).

La prestation sera exécutée du lundi au vendredi (sauf mercredi à midi) entre 8h et 17h en parcours d'insertion d'INTERVAL (CDDI). Ces horaires pourront être adaptés selon les besoins du service, en accord avec la commune. Le volume horaire hebdomadaire

La présente convention (qui sera jointe en annexe de la délibération) sera établie pour 12 mois à compter du 1 janvier 2024. La participation financière de Vendeville s'élève à 11 531,30 € net avec des modalités de versement échelonnés par trimestre d'un montant chacun de 2882.82 euros net (l'association n'est pas assujettie à la TVA). Le montant est ferme et non révisable.

La dépense est inscrite au Budget Primitif de 2024.

**Il est proposé aux membres du conseil municipal de reconduire cette convention sur 12 mois pour 2024.**

**Le conseil municipal, ceci exposé et après en avoir délibéré,**

**APPROUVE le renouvellement de la convention INTERVAL pour l'année 2024 à L'UNANIMITÉ.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.  
Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord  
Le 22 avril 2024

Le Maire,

Ludovic PROISY



Le secrétaire de séance,

Charline DECARNIN

